

Affiliation de votre club auprès de la FFBS pour 2011 :

Le 20 décembre 2010 la FFBS a envoyé à tous les clubs trois fichiers au sujet d'affiliation et des licences pour 2011. En principe, les présidents de nos clubs auraient reçu ces fichiers très importants si leur adresse est bien celle qui est enregistrée à la FFBS. Pour mieux assurer la bonne réception, le S-G de France Cricket les a tous renvoyés, utilisant notre liste de diffusion habituelle.

Voici une reprise de ces annonces :

La Guide de Prise de Licences a été mise à jour, ainsi que la Guide d'Utilisation d'iClub.

Mais c'est la troisième fichier qui est le plus important : la Procédure d'Affiliation par iClub pour 2011.

Vous verrez que cette année l'affiliation est bien plus que le paiement de la cotisation de €175 :

- Vous n'aurez pas la possibilité de gérer vos licences sans avoir complété la procédure.
- Il vous faudra imprimer et compléter un formulaire, détaillant les 3 principaux dirigeants de votre club (président, secrétaire, trésorier). En tant qu'Association 1901, c'est une obligation tout à fait normale pour votre club.
- Le formulaire, signé par les 3 dirigeants, doit être reçu et enregistré auprès de la FFBS avant que le logiciel licences ne soit débloqué.

Quant à ce dernier, vous le trouverez plus rigoureux : insistance sur la présentation d'une adresse postale pour chaque licencié ; contrôle sur les données autour du certificat médical ; etc.

Alors, si vous avez de jeunes candidats de double-surclassement, qui doivent être licencié avant les plateaux d'évaluation, il faut penser à traiter le formulaire sans trop tarder.

Plus généralement, n'oubliez pas que l'inscription de vos équipes en championnats (Super Ligue, Ligue Nationale, Jeunes) vous oblige de présenter quantité de licences enregistrées et payées – avant le 11 mars 2011.

Vous êtes priés d'aller sur le site fédéral pour consulter ces documents et éventuellement les télécharger. Nous avons décidé de ne pas les mettre sur notre propre site car la périodicité de tels documents fédéraux est mieux assurée par la FFBS elle-même.

Alors, suivez ce lien <http://www.ffbsc.org/edit.asp?typ=6> et cliquez sur rubrique 15 Licences.

Renewing your Affiliation with the FFBS for 2011 :

On 20th December 2010 the FFBS sent out to clubs three important documents about affiliating clubs and licencing members in 2011. In principle, presidents of cricket clubs should have received these files if the address shown on iClub is up to date. Just in case, FC's S-G sent out copies to the people on our own distribution list.

The Guide de Prise de Licences has been brought up to date, as has the Guide d'Utilisation d'iClub. However, it's the third document which is more immediately important: the Procédure d'Affiliation iClub pour 2011.

You will find that 2011 affiliation is much more than paying the €175 fee:

- Until you have gone through the process you will not be able to action any licences for 2011.
- You will be asked to print and submit an affiliation form, complete with the names and licence numbers of the 3 "standard" officers of a club (president, secretary, treasurer). As a 1901 Association your club should have these elected officers on board, so it should not be an issue, should it?

- The form, completed and signed by all 3, has to be received at the FFBS before the licence system is “unlocked”.

When you do get into the licencing software you’ll find that it, too, is more rigorous than before: you will need to enter addresses for players; be more specific about the doctors who provided the medical certificates for players and umpires; etc.

If you’ve got any youngsters looking for double-surclassements, who will need to be licenced before they attend any of the evaluations, you will clearly need to get the affiliation form up to Paris in good time.

Looking slightly further ahead, those clubs wanting to register for the FC championships (Super Ligue, Ligue Nationale, Junior Leagues) will need to get affiliation well out of the way in time to register and pay for the licences required by 11th March.

Please visit the FFBS site to consult these documents. We have decided not to put them here on the FC site, because it’s the Federation’s job to ensure that the latest version is always on-line. Follow this link <http://www.fbbsc.org/edit.asp?typ=6> and go to section 15 Licences.